



## *Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du Conseil Municipal*

*L'an deux mille quinze et le Mardi 16 Juin,*

*Les membres du Conseil Municipal de Morne-À-L'eau se sont réunis en la maison commune et sous la présidence de Monsieur Philipson FRANCFORT, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire de la Commune de Morne-à-L'eau*

***Etaient présents (24) :** Monsieur Philipson FRANCFORT, , Madame Victoire JASMIN, Madame Marcienne LORMEL/ARPHÉXAD, Monsieur Ketty LABUTHIE, Madame Nadia NEGRIT, Monsieur Léonard JERUL, Madame Nita FOUCAN, Monsieur Jean DARTRON, Madame Dolores BELAIR, Madame Laure PHAETON, Monsieur Patrick CORNELIE, Monsieur Aurel MIRRE, Madame Annette PRESSE, Monsieur Joubert LUCE, Madame Marie-Chantale SAINT-SAUVEUR, Madame Annick VANONY, Monsieur Patrice RESEDEDANT, Monsieur Judex LACLUSE, Madame Marie-Christine NANETTE, Monsieur Saint-Hilaire DELOUMEAUX, Madame Michelle MAKAIA-ZENON, Monsieur Georges HERMIN, Madame Sandra MANETTE – Madame Sabrina GARES.*

***Excusés : (03)** Monsieur Jean-Claude LOMBION – Monsieur Edouard FRANCIETTA – Mme Florise CANVOT*

***Absents Représentés : (03)** Monsieur Jean BARDAIL – Mme Monique DELMESTRE – Mme Roselyne CARDOVILLE*

***Etaient absents (03) :** Monsieur Favrot DAVRAIN, Monsieur Kleber BLANCHE-MARIE*

*Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame NANETTE Marie-Christine a été désignée pour assurer le Secrétariat.*

*Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 33*

*Monsieur le Premier Adjoint, ayant constaté la régularité de la procédure, est passé à l'examen de l'ordre du jour qui appelait notamment :*

### **Délibération N° 05-08-2015**

#### **Approbation du compte de clôture relatif à l'opération « curage et recalibrage du canal de l'Espérance »**

*Suite à la construction de plus de 500 logements sociaux dans le secteur Espérance – Cocoyer, la Ville de Morne-À-L'eau a souhaité améliorer le réseau d'évacuation des eaux pluviales de la zone en intervenant sur le canal de l'Espérance.*

Par délibération du 02 mai 2000 et convention de mandat du 29 mars 2001, la ville de Morne-À-L'eau a confié à la SEMAG la réalisation des travaux nécessaires.

La demande de subvention, au titre du DOCUP 2000 / 2006, établi par la SEMAG en parallèle du projet sont restées sans suite. L'opération ne pouvant être subventionnée, et le cout financier ne pouvant être supporté en totalité par la ville, le projet a été abandonné.

Le montant global du dernier bilan approuvé en 2006 était de 464 239.00 € TTC

Le montant global du bilan définitif à approuver est de 70 524.89 € TTC

Le montant de la participation de la ville est de 67 931.18 € TTC

L'arrêté des comptes conclut à une trésorerie positive de 63 082.51 €.

Le montant restant à verser par la SEMAG à la ville sur cette opération s'élevant à 63 082.51 €, le maire propose de basculer ce solde sur l'opération « lotissement Espérance 1 ».

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

- ✓ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- ✓ Vu la Loi du 7 juillet 1983 ;
- ✓ Vu la Loi n° 2000-1207 du 13 décembre 2000 relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain.
- ✓ Vu la convention de mandat entre la Ville de Morne-à-l'Eau et la SEMAG du 29 mars 2001 ;
- ✓ Vu le compte-rendu de clôture relatif à l'opération "Réalisation du curage et recalibrage du canal de l'Espérance" remis par la SEMAG ;

- ✓ Considérant qu'en vue de la clôture de l'opération, un bilan financier est proposé:

	Dernier bilan approuvé TTC	Bilan de clôture à approuver TTC
Montant global	464 239,00 €	70 524,89 €

- ✓ Considérant que la participation de la Ville est la suivante :

	Dernier bilan approuvé	Bilan de clôture à approuver
Participation Ville	142 770,00 €	67 931,18 €

- ✓ Considérant que l'arrêté des comptes conclut à une trésorerie positive de 63 082,51 € ;

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

### DECIDE :

**Article 1 :** d'approuver le compte-rendu de clôture relatif à l'opération "Réalisation du curage et recalibrage du canal de l'Espérance".

**Article 2 :** d'approuver le bilan financier de l'opération, d'un montant de 70 524,89 € et donc d'autoriser les opérations conformes à ce bilan.

**Article 3 :** d'approuver la participation finale de la Ville à l'opération, d'un montant de 67 931,18 €.

**Article 4 :** de basculer le solde de cette opération, soit 63 082,51 €, sur l'opération "Lotissement Espérance 1" (convention de mandat en date du 11 décembre 1997).

**Article 5 :** de donner quitus définitif à la SEMAG pour la gestion de l'opération "Réalisation du curage et recalibrage du canal de l'Espérance".

**Article 6 :** de charger le Maire d'exécuter la présente délibération qui sera transmise à Monsieur le Préfet de la Région Guadeloupe.

*Ainsi délibéré et adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal  
Pour expédition certifiée conforme*

*Fait à Morne-À-L'eau, le 17 Juin 2015*

*Le Maire*  
Jean-Claude LOMBTON  
Philipson FRANCEOIS  
1<sup>er</sup> Adjoint au Maire



Acte rendu exécutoire après envoi au contrôle de légalité

Le... 26 Juin 2015 .....

Formalités de publicité

Effectuées le... 03 Juillet 2015 .....

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le délai de deux mois à compter de sa publication, devant le tribunal administratif de Basse-Terre



Délibération N° 05-1 -2015

Approbation du compte de clôture relatif à l'opération « curage et recalibrage du canal de l'Espérance »